

POLITIQUE ET RÈGLEMENTS

Le participant s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur.



Toujours porter des vêtements appropriés pour bouger :

- Souliers de sport
- Cheveux attachés
- Aucun collier, bracelet ou bijou lors des ateliers de cirque.



J'apporte dans mon sac à dos :

- Mon maillot de bain
- Une serviette
- De la crème solaire
- Un chapeau/casquette pour me protéger du soleil
- Mon chandail Camp de jour Cirkana
- Aucun objet de valeur ne sera accepté au camp de jour.
- Aucun matériel de la maison ne sera accepté au camp de jour et au service de garde



J'apporte dans ma boîte à lunch (pas de micro-onde disponible) :

- Mes deux collations
- Une bouteille d'eau
- Un repas complet pour le dîner
- « ice pack »
- Les noix, arachides et œufs sont INTERDITS



Respect des moniteurs :

- Les moniteurs présents sont formés pour faire vivre aux jeunes la meilleure semaine de camp possible. L'écoute attentive de leurs directives sera nécessaire au bon fonctionnement des activités.



Respect des autres :

- Les jeunes doivent être prêts à travailler en équipe quotidiennement dans un climat harmonieux les uns avec les autres. Tout incident devra être rapporté aux moniteurs qui agiront en conséquence.



Sécurité :

- La sécurité doit rester une priorité en tout temps, tant sur les appareils de cirque que durant les activités de groupe. Les enseignants se réservent le droit de restreindre l'accès à certains appareils et mouvements acrobatiques s'ils jugent le niveau de l'élève insuffisant pour garantir sa sécurité.



Code de vie :

- Applicable à l'ensemble des participants, clients et membres du personnel, il prône les valeurs du respect et de la non-violence dans le langage et les gestes. Le code de vie est présenté verbalement et par écrit aux participants, clients et membres du personnel, et affiché dans le milieu.



PROCÉDURE D'INTERVENTION

Afin de maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, des procédures sont mises en œuvre et des mesures sont prévues pour encadrer et gérer avec cohérence les interventions consécutives au non-respect des codes en vigueur.

Étapes d'intervention pour un participant* :

1. Avertissement verbal par l'animateur et, si nécessaire, suivi avec le(s) parent(s) ou tuteur.
2. Rencontre avec l'animateur et un membre de la direction et, si nécessaire, suivie avec le(s) parent(s) ou tuteur.
3. Rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et un membre de la direction.
4. Avertissement écrit, rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et suspension d'un jour.
5. Expulsion (avec remboursement proportionnel au nombre de journées d'activités restant moins les frais d'administration).

RESPONSABILITÉS DE LA SODAM

- En cas de blessures corporelles, la SODAM possède une assurance pour couvrir sa responsabilité civile. Pour couvrir les blessures purement accidentelles, le participant peut souscrire à des assurances privées.
- La SODAM se dégage de toutes responsabilités envers le participant en cas de perte ou de vol.
- La SODAM se dégage de toutes responsabilités envers le participant en dehors des heures de l'activité à laquelle il est inscrit.

Politique de remboursement

- Toute demande de remboursement doit être envoyée par courriel à cirkana@sodam.qc.ca avant le 1^{er} juin 2026.
- Remboursement (à 100%) pour l'annulation de l'inscription avant la date limite du début des camps
- Les frais administratifs ne sont pas remboursables.

Annulation après le 1^{er} juin 2026:

- Remboursement des journées de cours qui n'ont pas été suivies par l'enfant, plus une pénalité de 10% du montant total et les frais administratifs ne sont pas remboursables.
- Des frais seront exigés pour chaque chèque sans provision ou carte de crédit refusé.

Propulsé par



Camp partenaire

